



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 20 juillet 2022

**Présents** : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Priscillia ARVIN-BEROD, Nicolas ELIE, Carine DUNAND, Stéphanie GRASSINI, Stéphane GRAFF.

**Procurations** : Ghislaine GACHET-PONNAZ donne procuration à Yann JACCAZ, Franck PRADEL donne procuration Carine DUNAND à partir de la délibération 6 « Concession du domaine skiable ».

**Absents** : Stéphanie PERNOD, Philippe LEGOUX

### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Stéphanie GRASSINI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 juin 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 13 juin 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### DE LA SEANCE DU 20 juillet 2022

#### QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 12 juillet 2022

#### Chapitre Administration-Finances

##### 1/ M57 Passage à la nouvelle nomenclature comptable

Mme Stéphanie GRASSINI présente l'application anticipée du référentiel M57 avec mise en place du plan comptable développé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce passage à la nouvelle nomenclature implique :

une présentation du budget 2023 avec le plan comptable développé,

des amortissements calculés de façon linéaire à compter de la mise en service des biens selon la règle du prorata temporis,

et déterminés par composants pour les investissements significatifs,

des durées d'amortissement similaires aux durées précédemment appliquées,

de déprécier la perte de valeur d'un actif et de provisionner tout risque avéré dès sa survenance,

l'autorisation d'effectuer des virements entre chapitres d'une section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exception des dépenses de personnel.

*Approuvé à l'unanimité*

##### 2/ Meg Accueil – approbation des tarifs

Mme Solange COOKE soumet la participation de la commune aux tarifs fixés par Meg'Loisirs, à savoir :

Pour la petite enfance :

Multi accueil collectif : 3.25€ / heure

Micro crèche les fripouilles : 5.47€ / heure

Micro crèche les frimousses : 5.91€ / heure

LAEP : 34.37€ / heure

Pour le ALSH : 5.79€ / heure

Pour les repas de l'accueil de loisirs : 3.09€ par repas pour un coût total du repas de 9.49€

Pour le périscolaire du mercredi : 2.01€/ heure de garde

*Approuvé à l'unanimité*

### **3/ Convention de service avec la commune de Megève – approbation**

Madame COOKE rappelle que la commune est signataire d'une convention globale de territoire avec les communes de Megève et Demi-Quartier pour les structures petite enfance. Ce dispositif permet de bénéficier de places d'accueil dans ces structures ; la commune a également accès à l'accueil de loisirs et au service périscolaire.

La convention permet de fixer les conditions d'accès ainsi que le calcul de la participation de la commune.

*Approuvé à l'unanimité*

### **4/ Domaine skiable - approbation des tarifs**

M Jean-Paul JACCAZ explique que les tarifs des remontées seront revalorisés en 2022/2023 après un gel des tarifs post Covid sur la saison 2021/2022 et que la station de Crest-Voland sort de l'espace Val d'Arly dès la saison prochaine. Cette augmentation est justifiée au regard de la situation actuelle (augmentation des coûts énergétiques, notamment).

Les tarifs pour l'Espace Diamant 2022/2023 seront de 45€ la journée et 235,80€ pour le forfait 6 jours, soit une augmentation de 5.5%

Le tarif d'une journée pour le Val d'Arly 2022/2023 sera de 36.50€ soit une hausse de 4.8%

Mme Sophie JUELLE s'inquiète de voir les prix devenir partout très élevés, limitant l'accès de ce sport à une tranche de la population.

Monsieur le Maire rejoint Mme JUELLE sur le fait que le ski est un sport coûteux. Il rappelle toutefois les tarifs restent compétitifs comparativement aux stations voisines et que les marges financières de ce secteur d'activité restent néanmoins assez faibles. Mais le prix des forfaits doit accompagner la hausse des coûts de l'énergie, qui viennent de quadrupler pour l'exploitant, mais aussi du matériel. Depuis la crise Covid, les prix des installations de remontées mécaniques se sont aussi envolés, ce qui aura un impact sur le montant des investissements.

*Approuvé à l'unanimité*

### **5/ Cimetière - approbation des tarifs**

Après de nombreux échanges à ce sujet et de l'ancienneté des tarifs en vigueur, Monsieur le Maire propose de revaloriser les tarifs des concessions, colombariums et cavurnes au cimetière à compter d'aujourd'hui.

- Concession 30 ans : 250€
- Caveau 6 personnes : 450€
- Caveau 9 personnes : 650€
- Columbarium 15 ans : 300€
- Colombarium 30 ans : 500€
- Cavurne 15 ans : 400€
- Cavurne 30 ans : 600€

M. Pierre BESSY complète les propos en rappelant les coûts élevés des aménagements pour le colombarium (750€ d'investissement par emplacement, mais sur un espace plus réduit) ou les nouvelles cavurnes (plus de 1400€ d'investissement pour un emplacement de 4 places), installées depuis un mois. A ce sujet, il est précisé qu'elles sont livrées brutes et qu'elles sont ensuite embellies par le preneur de la concession. Des aménagements paysagers sont aussi réalisés par la commune pour que l'espace soit plus joli. Mais il faudra attendre la pousse de l'herbe et la pousse des plantes pour que l'effet soit pleinement satisfaisant.

*Approuvé à l'unanimité*

## **6/ Concession du Domaine skiable - approbation de l'avenant**

Délibération reportée

## **7/ DSP Plan d'eau – approbation du candidat**

Monsieur le Maire expose les résultats de la consultation pour l'aménagement ludique et l'exploitation du plan d'eau en saison estivale, prévue à partir de juillet 2023. Après examen des offres sur différents critères (activités proposées, équilibre financier, qualité du dossier, gestion du snack ...etc.) et entretiens avec les trois candidats, la commission propose de retenir la proposition de la SARL GAMO loisirs.

Cette dernière, outre la surveillance de la baignade et de la qualité de l'eau, et l'exploitation du chalet-snack situé près de la plage, proposera d'autres activités de loisirs : parcours aqualudiques, parcours accrobranche, espace VTT, jeux, concerts.

*Approuvé à l'unanimité*

## **Chapitre Urbanisme-Foncier**

## **8/ Convention de mise à disposition du service Instruction Autorisation Des Sols – approbation avenant**

M Jean-Paul JACCAZ rappelle que l'instruction des autorisations du droit des sols est réalisée par des agents de la CCPMB mis à disposition des communes signataires. La convention signée prévoit une répartition du temps de travail entre les communes ; or la part affectée à la commune des Contamines-Montjoie a fortement évolué.

Il convient donc de mettre à jour la convention afin d'acter la nouvelle répartition des charges entre les 5 cinq communes à hauteur de 17.5% chacune pour Cordon, Demi-Quartier, Domancy et Praz sur Arly et 30% pour les Contamines Montjoie.

M. Nicolas ELIE demande si ces répartitions évolueront encore dans le temps. M. Jean-Paul JACCAZ confirme que la répartition peut changer d'une année sur l'autre, en fonction des besoins des communes, selon le nombre de permis de construire déposés.

*Approuvé à l'unanimité*

## **9/ Jardins d'enfants – Convention Travaux et Servitude – autorisation**

Monsieur le Maire explique que le jardin d'enfant actuel doit être déplacé au regard du projet de la ZAC du front de neige. Ce déplacement permettra de regrouper toutes les activités ski débutant sur le secteur des Babys.

Dans ce cadre, le nouveau jardin d'enfant sera aménagé à l'ouest du départ du télésiège de la Rosière, sur un terrain privé.

Un accord de principe a déjà donné par les propriétaires et des plans sont en cours. Le principe serait la mise à disposition d'une parcelle d'environ 7000m<sup>2</sup> (le double du jardin d'enfants actuel). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de travaux permettant l'aménagement de ce jardin d'enfant qui comprendra notamment un nouveau tapis couvert pour les enfants. Le profilage du terrain sera à la charge de la commune, l'ESF achetant le nouveau tapis, bien plus long que l'actuel (qui doit être remplacé car déjà très ancien).

Monsieur le Maire précise également, que ces emprises foncières feront l'objet d'une convention de passage pour piste de ski permettant l'indemnisation des propriétaires.

*Approuvé à l'unanimité*

## Chapitre Travaux - Forêt

### 10/ ONF – coupe 2023 – approbation de l'avenant

M Pierre BESSY rappelle que les coupes d'arbres sont définies dans un cahier pluriannuel sur 10 ans. Toute modification nécessite donc l'approbation d'un avenant. Au plan de l'Aar, une zone boisée doit être défrichée pour les Alpagnes.

*Approuvé à l'unanimité*

## Chapitre Eau et Assainissement

### 11 /Transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration du seuil du pont de l'Île - approbation

M Pierre BESSY expose que, dans la continuité des actions de restauration de la continuité écologique engagées sur le secteur de l'Arly amont, avec les travaux de restauration des seuils de de Cassioz en 2017 et du seuil de la Rosière en 2018, il est nécessaire compte tenu de l'état de dégradation avancé du seuil de l'Île, d'engager des travaux de reprise du seuil.

Une importante canalisation d'eau potable en fonte de diamètre 200mm passe sous l'Arly au niveau du Pont de l'Île et sert à alimenter le réservoir principal des Varins (situé versant gauche de l'Arly) depuis la station de pompage des Îles (située sur le versant droit de l'Arly). Cette canalisation a été mise en service en 1975 et était protégée par un seuil en béton sur le passage du cours d'eau. Depuis quelques mois, un important phénomène d'érosion de ce seuil est à l'œuvre et des travaux en urgence de protection ont dû être réalisés à l'automne 2021 ainsi qu'au mois de mars 2022 afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune. Malgré cela, la pérennité de l'ouvrage n'est pas garantie. Il est donc nécessaire, compte tenu de l'état de dégradation avancé du seuil de l'Île, d'engager des travaux de reprise de cet ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de restaurer la continuité écologique de l'Arly en aménageant un seuil en enrochement libre sur 35m de long avec une pente de 5% franchissable par les poissons. L'opération prévoit également de renouveler la canalisation d'eau potable (redimensionnement en DN250mm) et de mettre en place une canalisation d'alimentation pour la retenue collinaire du Plan de Cassioz (réseau neige de culture).

La mairie a sollicité le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA) pour voir s'il serait possible que ce dernier finance la partie des travaux liés à la préservation des milieux aquatiques via la taxe GEMAPI, pour un montant de 253 850€ (sur un total de travaux sur le site estimé à 454 000€). Le dossier a été accepté, mais – pour des raisons de simplification de l'opération (marchés publics, suivi des travaux...) le SMBVA demande à ce que la commune porte la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de la continuité écologique.

M. Pierre BESSY remercie le SMBVA d'avoir accepté de porter financièrement l'opération et propose d'accepter ce transfert de maîtrise d'ouvrage.

*Approuvé à l'unanimité*

### 12/ travaux seuil du pont de l'Île – demande de subvention agence de l'eau

M. Pierre BESSY présente le coût global des travaux de restauration du seuil du pont de l'Île pour un montant de 253.850€ HT. La commune souhaite demander une aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre de la restauration du fonctionnement naturel du cours d'eau et de la biodiversité aquatique qui s'élèverait à 50% du coût global soit une subvention de 126.925€.

*Approuvé à l'unanimité*

### 13/ travaux seuil du pont de l'Île – demande de subvention Conseil Départemental

M. Pierre BESSY propose au conseil de demander également une subvention au Conseil Départemental Haute Savoie au titre de la protection des personnes et des biens contre les crues pour un montant de 76.155€ soit 30% du coût des travaux.

*Approuvé à l'unanimité*

### 14/ Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau - approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il en ressort les points principaux suivants :

Le tarif de l'eau potable est fixé à 1.68€/m3, tarif stable depuis 2015

Le tarif de l'assainissement est fixé à 2.61€/m3, tarif stable depuis 2019

Le chiffre d'affaires 2021 s'établit à 202.104€ contre 207.499€ en 2020. La production d'eau en 2021 s'élève à 181.037m3 contre 201.316 m3 en 2020. Enfin, il est à noter que les pertes d'eau ont fortement été réduites améliorant ainsi le rendement passant de 68.39% en 2020 à 74.3% en 2021.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

#### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

#### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**Pas de Communications et questions diverses.**

Fin de séance 19h55

Stéphanie GRASSINI

SECRETARE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 22/07/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

**Le Maire, Yann JACCAZ**

